

La peste porcine africaine (PPA)

Pages 20/21

GEUDERTHEIM

Exposition de trophées de cerfs et de daims 2018

La méningo- encéphalite à tique

Pages 22/23

Soyez assurés pour toutes vos activités de chasse et de tir

Page 26

NOUVEAU RANGE ROVER VELAR

PARFOIS, LES MOTS SONT INUTILES



ABOVE & BEYOND



Aucun mot n'est assez fort pour décrire le design avant-gardiste du nouveau Range Rover Velar.

Venez le découvrir chez votre concessionnaire :

Land Rover Strasbourg

03 88 18 44 40

42 Rue des Tuileries 67 SOUFFELWEYERSHEIM

www.land-rover-strasbourg.fr

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Range Rover Velar : Consommation mixte Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 5,4 à 9,4 - CO₂ (g/km) : de 142 à 214

Une Concession
groupe hess



Estelle Glattard
Directrice

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geuderthheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geuderthheim



Hugui Boquel
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 81



Camille Ferrer
Comptabilité



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Valérie Villard
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Agent technique
06 86 80 24 85

S O M M A I R E

Exposition de trophées	4-12
Formations	14-15
Histoire	16-17
Réforme de la chasse	18-19
Peste porcine africaine	20-21
La méningo-encéphalite à tique	22-23
Schéma départemental de gestion cynégétique	24
Assurance	26
Brèves	26-29
Petites annonces	30



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

LE MOT DU PRÉSIDENT

La bête noire du schéma

Bête noire sympathique pour les uns (chasseurs et autres protecteurs de la nature). Bête noire pour les autres (agriculteurs et plus récemment pour les producteurs de bois). Bête noire après l'Assemblée Générale du FIDS et les douloureuses factures à payer. Cette bête noire semble s'adapter au réchauffement climatique et tire profit de son grand potentiel de reproduction en multipliant ses effectifs de Pékin à Berlin au grand dam de nos agriculteurs et de nos forestiers.

La réduction des effectifs passe par le tir et celle des dégâts par l'agrainage de dissuasion. L'agrainage appât (*dite Kurring chez nos voisins allemands*) est une pratique de chasse aussi vieille que l'humanité et permet bon an mal an, de tirer 7000 des 16000 sangliers du Bas-Rhin. Elle fait partie des us et coutumes alsaciens, mosellans et nord et centre européens.

La pratique de l'agrainage de dissuasion s'est développée avec les plantations de maïs et de céréales. L'ONCFS a démontré son efficacité dans l'évitement des dégâts dans les céréales à condition que cette pratique soit quotidienne. Cet évitement est indéniable. En prolongeant cet agrainage de dissuasion jusque dans les périodes hivernales, les chasseurs ont constaté que cette pratique permet de concentrer les sangliers en période de battue. C'est surtout cette dernière pratique qui oppose, les propriétaires forestiers et l'Administration aux chasseurs. Les abus constatés dans les pratiques d'agrainages sont les principaux responsables de la situation de blocage actuelle avec nos interlocuteurs officiels du schéma.

Un compromis doit être trouvé avec l'amont forestier et avec les agriculteurs, sinon l'Administration sera amenée à décider... A moins que la Peste Porcine Africaine (PPA), qui est aux portes de l'Allemagne, ne nous mette tous d'accord. A ceux et celles qui vont chasser dans les pays non indemnes de la PPA merci de prendre toutes les précautions en revenant en France. Cf. *article sur la PPA dans ce numéro.*



Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

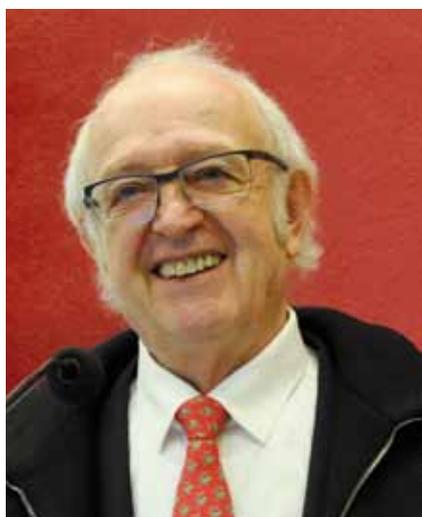
En couverture : les sonneurs allemands du Jagdhornbläser-Corps Pirmasens et les sonneurs du Rallye Trompes de Strasbourg que nous remercions vivement pour leur participation à l'exposition de trophées 2018

GEUDERTHEIM

Exposition de trophées de cerfs et de daims 2018



L'exposition de trophées de cerfs et de daims s'est tenue les samedi 3 et dimanche 4 mars à la salle polyvalente de Geudertheim



Gérard Lang,
président de la FDC 67

Dans son discours d'ouverture, le président Gérard Lang a souhaité la bienvenue à tous les participants et les nombreuses personnalités présentes.

Le président a fait un point sur la peste porcine africaine qui est aux portes de l'Allemagne, les nouveaux statuts des FDC et la réforme du permis de chasser. Gérard Lang a par ailleurs rappelé le grand chantier en cours de la FDC 67, à savoir, le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.

Pour finir, le président a fustigé les trop nombreux points rouges inexcusables de l'exposition.

Un plan de chasse « biologique » basé sur l'âge (depuis 1994)

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs
 - 1/3 de daguets d'un an
 - 2/3 de cerfs de 8 ans et plus

Vers un plan de chasse bio-économique

Le plan de chasse a évolué pour tenir compte des dégâts d'écorçage occasionnés par des groupes de mâles sub-adultes. (*Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012*).

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs

dont

C1 : 50% de daguets d'1 an

C3 : 50% de cerfs de 10 ans (*avec tolérance de 2 ans*)

La signification des points de couleur

Pastille verte

- Critère d'âge «7-8» «8-9» «9-10» ans et plus.
- Critère chasseur: moyenne de la longueur des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm.

Pastille jaune

- Estimation de l'âge «6-7» ans. L'âge sera précisé ultérieurement par les cernes de ciment.

Une pastille rouge

- Estimation de l'âge «4-5 ans», «5-6 ans»

Deux pastilles rouges

- Estimation de l'âge «2-3 ans», «3-4 ans» (*facilement reconnaissable*)

En règle générale, il sera proposé une attribution minorée de 1 C3 pour chaque point rouge l'année suivante.

Le plan de chasse 2017-2018

Tant au niveau qualitatif que quantitatif, le plan a été respecté.

Une exposition impressionnante

- Par le nombre de trophées de C3 exposés: 210
- Par la moyenne d'âge des cerfs à bois ramifiés = 7,1 ans
- Par le nombre de cerfs cotés (*Voir encadré "Top ten"*)

Nous atteignons sans doute une apogée pour le nombre de grands trophées exposés en raison:

- De l'augmentation de la pression de chasse sur le daguet
- D'une réduction de plus en plus exigeante des populations pour arriver à une densité économiquement supportable
- De la recherche d'un équilibre agrosylvo-cynégétique en faveur du rendement forestier (*Loi d'avenir agricole*). ■



Christiane Wolfhugel,
Conseillère départementale
du canton de Brumath,
représentant Frédéric Bierry,
Président du Conseil
Départemental



Pierre Gross,
Maire de Geudertheim

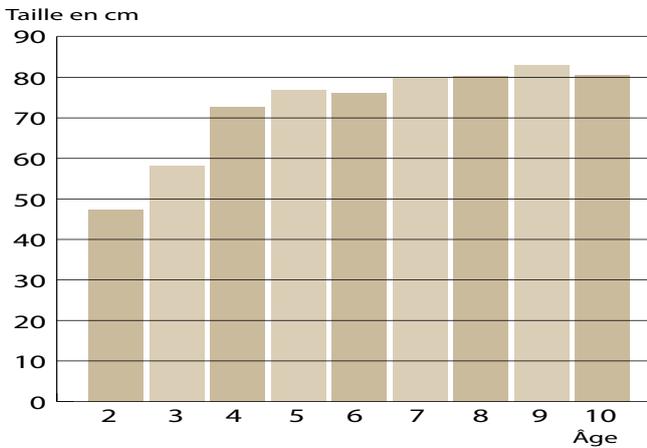


Georges Schuler,
Conseiller Régional Grand Est,
Député suppléant,
maire de Reichstett,
représentant Jean Rottner,
Président du Conseil Régional
Grand-Est



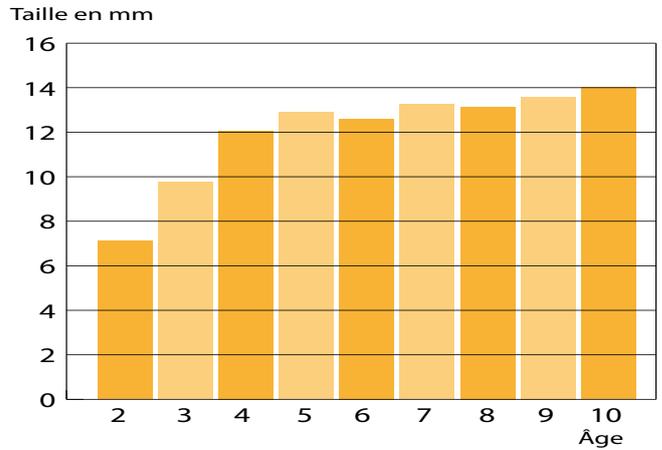
De bons indicateurs de l'âge du cerf des Vosges

Longueur moyenne des merrains



Les cerfs possédant une longueur moyenne des merrains de 84 cm et une circonférence moyenne de 14 cm à 1/3 des merrains ont les caractéristiques des cerfs de 10 ans et plus.

Circonférence moyenne à 1/3 du merrain



Les cerfs possédant une longueur de 84 cm pour les merrains et 14 cm de circonférence à 1/3 des merrains ont vraisemblablement déjà transmis leurs gènes aux générations suivantes. Leurs tirs n'auront pas d'influence significative sur la variabilité génétique.

Le critère chasseur DHG (Dene Het ich auh Gschosse)

Sont concernés les cerfs qui ont toutes les caractéristiques d'un cerf de 10 ans (merrains ≥ 84 cm et circonférence à 1/3 des merrains ≥ 14 cm). Le cerf que tous les chasseurs auraient tiré ne méritent pas un point rouge : 5/6 ans = 3 • 6/7 ans = 3. ■

TOP TEN des meilleurs trophées

Sur 13 trophées cotés, 10 sont homologables au niveau bronze > 170 points (dont 5 dépassent 180 points). Ces derniers sont catégorie « argent » dans l'ancienne classification. Le CIC (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier) a remonté la catégorie argent de 180 à 190 points pour favoriser les tirs des pays de l'Est. ■



**Si vous souhaitez faire
coter vos trophées, merci de contacter :**

Marc Wurtz, correspondant
cotateur officiel de l'Association
Française de Mensuration des Trophées
Tél. 06 83 36 02 34
Email : marcwurtz@orange.fr



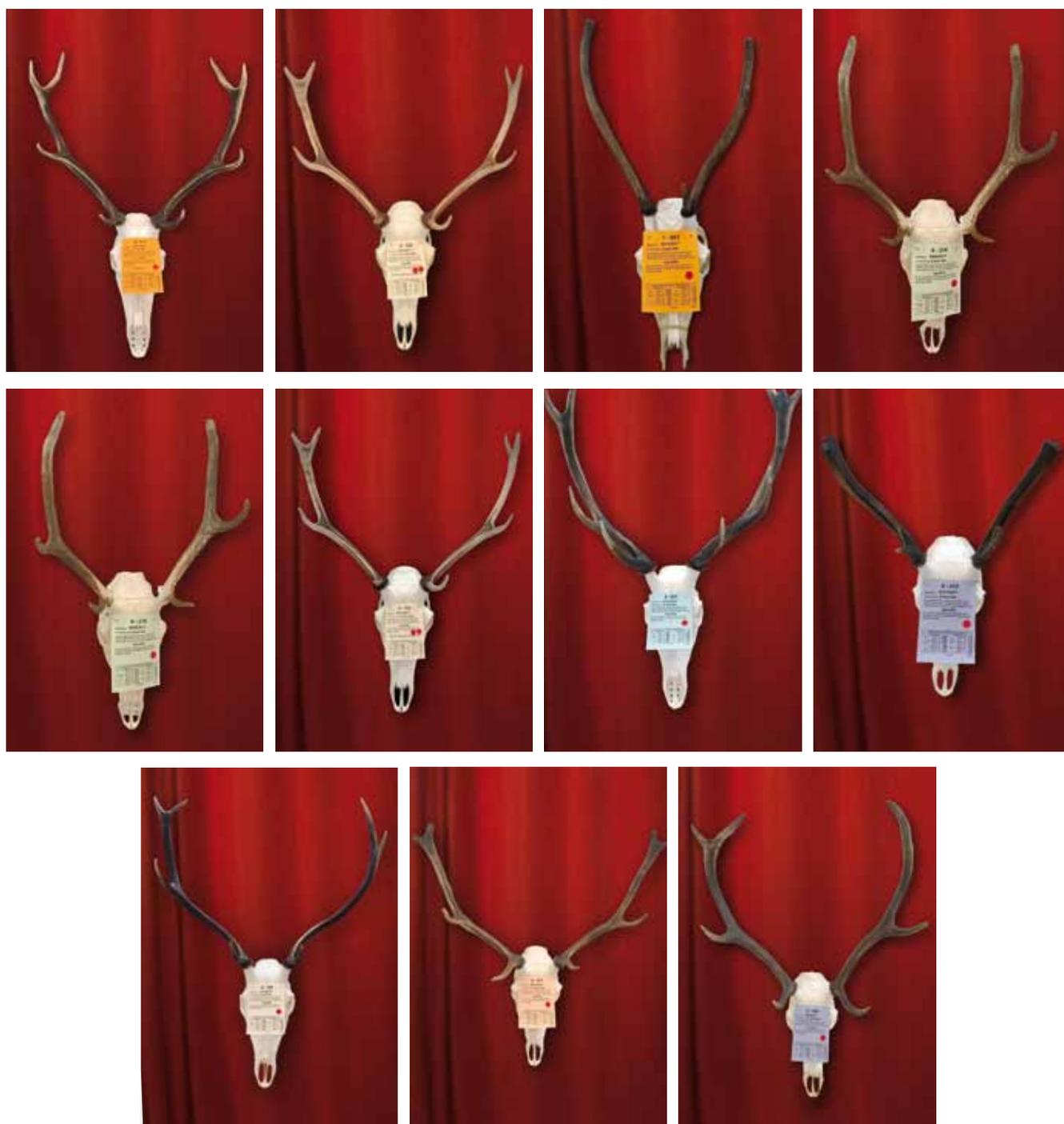
Cerf coté à 180,34 points

par M. Marc Wurtz, cotateur officiel.
Félicitations à l'heureux tireur et détenteur
du meilleur trophée de l'exposition 2018.
Ses amis attendent toujours que le champagne
coule à flots ! ■

Des cerfs vraiment trop jeunes

Après le mur de la honte imaginé par quelques politiciens dérangés et le mur des cons entretenu par des magistrats très potaches, voici celui des points rouges très écarlates. Ce mur-là, sépare les chasseurs dignes de ce nom et ceux, peu scrupuleux, indéliçats au possible, avec très peu de respect des autres et qui nous privent des plus grands cerfs en prélevant des animaux bien trop jeunes au mépris de toute déontologie cynégétique

(Voir p.8 - *Deux stratégies de croissance des bois*). Les chasseurs patients et respectueux de la réglementation seront ainsi privés du tir de 28 grands cerfs dans 5 ans. Ce petit manège vaut déjà pour les dernières années. N'est-il pas juste de retirer un bracelet aux tireurs impatientes et irrespectueux de la réglementation qui tirent des cerfs de 2/3 et 3/4 ans, beaucoup trop jeunes et de surcroît facilement reconnaissables ? ■





Plan de chasse et impacts sur la forêt (années-abrouissement, en partant de 100 daguets)

Une année abrouissement pour un cerf correspond environ à 365 jours x 20 kg de matières vertes soit 7300 kg (7,3 tonnes) soit environ 3 tonnes de bourgeons. En partant d'une cohorte

de 100 daguets, ils mangeront au total l'équivalent de 635 années à 3 tonnes dans le plan de chasse biologique = 1905 tonnes de bourgeons (190 camions de 10 tonnes). ■

Plan de chasse biologique • (1905 tonnes de bourgeons)

Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	33							23	22	22	100
Années abrouissement	33							184	198	220	635

→ Plan de chasse bio-économique 67 • (1500 tonnes de bourgeons)

Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	50							17	12	21	100
Années abrouissement	50							136	144	170	500

Plan de chasse sélectif - dans toutes les classes d'âge • (2163 tonnes de bourgeons)

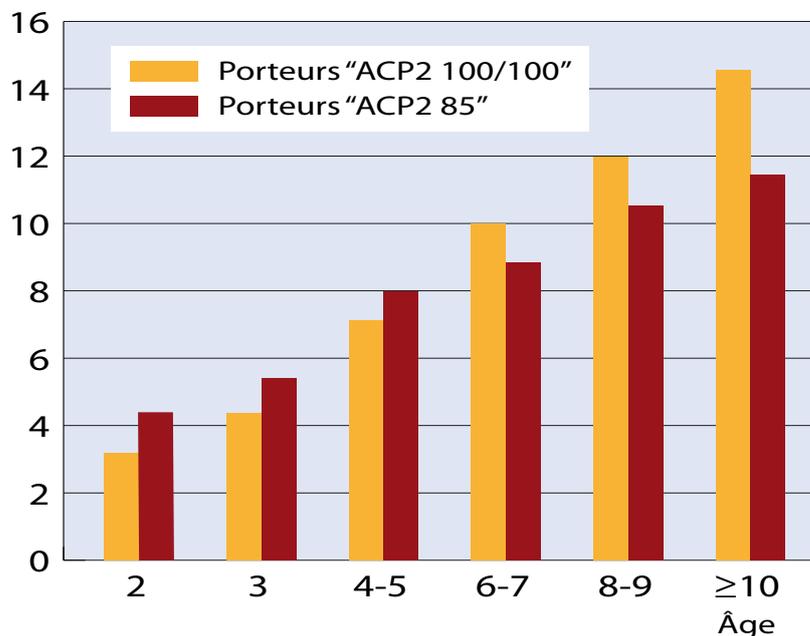
Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	8	6	4	3	3	3	7	22	21	23	100
Années abrouissement	8	12	12	12	15	18	49	176	189	230	721

Deux stratégies de croissance des bois en fonction de l'âge

On constate que les individus « orange » sont des individus à croissance lente dans leur jeune âge car ils ont moins de cors dans les années 2, 3, 4 ans, puis dans un âge plus élevé, ils atteignent 14 cors en moyenne. En tirant sélectivement les petits 4 cors, 6 cors irréguliers, etc. on se prive des plus grands cerfs. ■

Hartl et al. (1995)

Taille en mm



Compte-rendu quantitatif et qualitatif des prélèvements des cerfs pour la saison 2017/2018

par Frédéric Obry, président de la Commission Grand Gibier



Le millésime de cette exposition est bon sur le plan quantitatif mais beaucoup plus discutable sur le plan qualitatif. Il y a eu 213 C3 prélevés la saison écoulée.

- 111 tirs ont été jugés justifiés soit 52,85%
- 77 tirs ont été jugés injustifiés soit 36,67%
- 22 tirs ont été jugés litigieux soit 10,48%

Enfin 3 trophées n'ont pas été présentés et font l'objet d'un procès verbal. Les C3 de 7^{ème} tête et plus ont été jugés « point vert ».

Les trophées entre la 6^{ème} et la 7^{ème} tête ont été sanctionnés d'un point orange. La commission a demandé une coupe dentaire systématique pour les

mâchoires de ces cerfs. 2 C3 prélevés trop jeunes mais dont la longueur des merrains était supérieure à 84 cm et la circonférence de ces merrains au 1/3 était supérieure à 14 cm ont été déclarés justifiés.

En ce qui concerne les daims, le nombre de D3 prélevés est de 11 pour : **1 tir justifié / 9 tirs injustifiés / 1 tir litigieux**

Quantitativement et qualitativement les deux dernières saisons ont été médiocres en ce qui concerne cette population implantée dans l'Illwald. Ces données ne manquent pas de nous interpellier. Pour les daims, les trophées de 6^{ème} tête et plus sont jugés justifiés. Les trophées entre la 4^{ème} et la 5^{ème} tête

sont jugés litigieux. Il faut que nous soyons conscients que, avec l'augmentation du prélèvement des daguets, la dérive constatée dans le prélèvement des C3 points rouges (36,67% des tirs) ne peut aboutir qu'à un appauvrissement de la cohorte des cerfs que nous aurons à prélever pour les années à venir.

Le tir des mâles de 2^{ème} et 3^{ème} tête constitue à nos yeux un acte inqualifiable pour tout nemrod passionné de cerf et marque à l'évidence une éthique de chasse bafouée. Le retrait de 2 C3 pour l'année à venir me paraît de ce fait une sanction légitime et appropriée. ■

Évolution du plan de chasse quantitatif

	14/15	15/16	16/17	17/18
1/3 faons	843	822	724	754
1/3 biches	825	759	760	754
1/3 cerfs	523	547	531	533/754
dont				
• 1/2 C1	315	328	307	320/377
• 1/2 C3	208	219	224	213//377
Total	2191	2128	2017	2008

*Y compris erreur de tir

Réalisations C1, biches et faons par rapport au minimum

Cerfs	Zone 1+2	2015-2016	2016-2017	2017-2018
S1	Niederbronn	217 98%	177 74%	100 66%
S2	LPP	303 111%	336 99%	335 96%
S3	Haslach	303 110%	368 108%	434 98%
S4	Donon	413 95%	456 97%	396 81%
S5	Champ Feu	320 89%	338 92%	308 80%
S6	Ungersberg	233 91%	234 93%	204 76%
1-6	Zone 1-6	1818 98%	1909 95%	1805 83%

Daims	2015-2016	2016-2017	2017-2018
S7	Sélestat 184 98%	171 93%	- -

2017-2018 — Moyenne d'âge des cerfs (hors daguets et C4) d'après l'usure dentaire (zones à cerfs GS 1 à 6)

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10 et +
Nombre de tirs	13	15	15	28	23	39	28	21	26
Moyenne d'âge	7,13 ans								

Tirs justifiés:	114+2 DHG
Tirs litigieux:	23
Tirs injustifiés:	71
Tirs très injustifiés:	28

Ces chiffres vont encore évoluer lorsque les résultats des études des cernes de cément seront connus

2017-2018 — Moyenne d'âge des daims tirés (hors daguets) d'après l'usure dentaire

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8 et +
Nombre de tirs	3	0	5	1	1	0	1
Moyenne d'âge	4,9 ans						

Tirs justifiés:	3
Tirs litigieux:	5
Tirs injustifiés:	3
Tirs très injustifiés:	3

2015-2016 — Moyenne d'âge des daims tirés (hors daguets) d'après l'usure dentaire

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8 et +
Nombre de tirs	0	5	1	1	1	2	2
Moyenne d'âge	5,9 ans						

Tirs justifiés:	9
Tirs litigieux:	1
Tirs injustifiés:	6
Tirs très injustifiés:	0

Exposition



De gauche à droite: Benoît Cuillier, Pierre Gross, Gérard Lang, Rolf Henner, Nathalie Masse-Provin, Claudine Burtin, Jean-Luc Ries et des représentants des sonneurs français et allemands.



Plan de chasse secteur 1 sur 20 années (C1 - biche - bichette et faon)

Sans commentaire





Plan de chasse secteur 2 sur 20 années (C1 - biche - bichette et faon)

Sans commentaire



Plan de chasse secteur 3 sur 20 années (C1 - biche - bichette et faon)

Sans commentaire



Plan de chasse secteur 4 sur 20 années (C1 - biche - bichette et faon)

Sans commentaire

Exposition

Plan de chasse secteur 5 sur 20 années (C1 - biche bichette et faon)

Sans commentaire



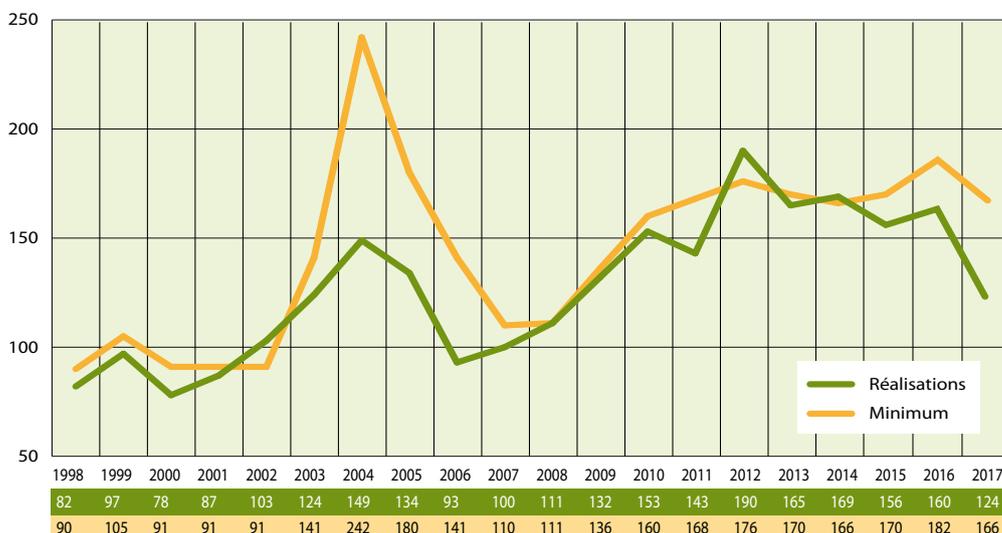
Plan de chasse secteur 6 sur 20 années (C1 - biche bichette et faon)

Sans commentaire



Plan de chasse secteur 7 sur 20 années (C1 - biche bichette et faon)

Sans commentaire



Vivez votre passion en toute tranquillité !



Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique
- Accidents corporels

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER

WISSEMBOURG
11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU
5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr). Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse
67500 Haguenau
tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67
fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr
<http://www.armurerie-hct-67.com/>

Aménagements du territoire / Séjours



EFFI'CHASSE

Aménagements du territoire, séjours, formations, conseils

Visitez notre site
www.effichasse.com

Mobile: 0771 892 837



PARMENTIER
imprimeurs

“Communiquons ensemble”

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier Imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

IMPRIM'VERT®



Certifié ISO 12647-2

Parce que c'est l'entraînement qui fait le Maître



Cyné'TIR

Tir à balles réelles

- avec votre propre arme
- avec nos armes de prêt

Tir au laser

- carabine « laser » fournie

Tarif

- 80 € par heure pour le groupe quel que soit le nombre de personnes

Horaires d'ouverture :
Tous les jours de 9h à 22h
Dimanche 9h - 12h
Réservations • 03 88 79 12 77
Béatrice Roecker, FdC67 • www.fdc67.fr
(en quelques clics avec possibilité de paiement au Cyné'tir)

Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues

Programme des formations 2018

Nouveauté pour les Présidents d'associations de chasse : une nouvelle formation administrative et juridique aura lieu le 17 mai 2018, animée par Mme Laurence Grisey-Martinez de l'Institut du Droit Local. Pour plus de renseignement, contactez-nous.

La formation «Hygiène de la venaison» sera dissociée du programme de la formation des Gardes-Chasse Particuliers afin de laisser plus de place au module «Connaissance des espèces». La formation «Venaison» de cet automne sera agrémentée d'une partie «Découpe de gibier» en cours d'organisation : plus d'informations dans un prochain numéro.

Piégeage

2 jours complets

Dates des formations :

- jeudi 24 mai et vendredi 25 mai
- jeudi 27 et vendredi 28 septembre
- Prix : 50€
- Nb de candidats mini : 20

Garde-chasse

3 jours complets

Dates des formations :

- mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 juin
- mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 novembre
- Prix : 90€
- Nb de candidats mini : 15

Venaison

1/2 journée

Dates des formations :

- vendredi 18 mai matin
- vendredi 12 octobre matin
- Prix : 35€
- Nb de candidats mini : 15

Secourisme

1 journée

Date de formation :

- à définir
- Prix : gratuit (chèque de caution de 20€)
- Nb de candidats mini : 8
- maxi : 10



Secourisme canin

1 journée

Date de formation :

- à définir
- Prix : 50€
- Nb de candidats mini : 8
- maxi : 10

Président d'association

1/2 journée

Date de formation :

- 17 mai
- Nb de candidats mini : 8

Tir à plomb - Chevreuil

1/2 journée

Date des formations :

- mardi 21 mai
- Prix : 40€
- Nb de candidats mini : 10

Équivalence du Permis de chasser allemand (EPA)

Dates des formations et examens :

- vendredi 7 AM et/ou le mercredi 12 septembre (1/2 journée formation)
- + mardi 26 septembre (1 journée examen)
- Prix : 20€ par 1/2 journée de formation au «rabbit».
- 250€ pour l'examen.
- Nb de candidats mini : 8
- maxi : 12



Chef de traque**1/2 journée**

Date de formation complète (théorie + pratique):

- vendredi 21 septembre matin ou AM
- Prix : 30€
- Nb de candidats mini : 20

Chef de traque - Renouvellement**Dates:**

- 3 soirées en septembre/octobre
- Prix : gratuit
- Public concerné: pratique uniquement (renouvellement annuel ou 3 ans)

**Arc**

1 journée obligatoire
1 journée pratique
complémentaire

Date de formation obligatoire:

- automne 2018

Date de formation pratique:

- printemps 2019
- Prix : gratuit

Attention

Les dates de formation sont données à titre indicatif et sous réserve. Toute formation est susceptible d'être supprimée si le nombre d'inscrits était insuffisant.

Pour obtenir le formulaire d'inscription, rendez-vous sur notre site www.fdc67.fr, rubrique Formation / Inscriptions.

CONTACT
pour tout renseignement :

Alexandra BARTHEL-DICK

Tél. 03 88 79 12 77

E-mail: alexandra.bd@fdc67.fr

Bilan des formations 2017

La FDC 67 a formé 492 personnes en 2017, toutes formations confondues, dont voici le détail:

Permis de chasser

252 formés, 229 reçus à l'examen dont 176 du premier coup et 20 avec la note maximale de 31/31. Nous les en félicitons !

Gardes-Chasse Particuliers

30 personnes ont suivi cette formation qualifiante en vue de la délivrance d'un arrêté préfectoral d'aptitude, lors de 2 sessions.

Hygiène de la venaison

Incluse dans la formation «Garde-Chasse Particulier», 24 participants sont venus compléter la session déjà suivie par les futurs gardes-chasse.

Chasse à l'arc

L'ACABR a formé 53 nouveaux archers sur 2 sessions et 25 personnes ont pu suivre la partie pratique complémentaire.

Formation obligatoire pour le port d'arme non chargée dans la traque (Chef de traque)

32 candidats réunis sur une session unique le 8 septembre.

Équivalence du Permis de chasser allemand

Lors de cette unique session annuelle, 11 candidats se sont présentés à l'examen avec un excellent résultat de 10 reçus.

Piégeurs agréés

48 nouvelles personnes ont été formées lors de 2 sessions, en avril et en septembre.

Premiers secours (PSC1)

Nouveauté 2017, la Protection Civile (ADPC 67) a récemment remplacé nos amis formateurs pompiers du SDIS 67, avec la formation de 9 personnes qui ont rejoint les rangs des chasseurs-secouristes, reconnaissables au macaron offert par la FDC 67.

Premiers secours canins

Nous avons eu cette année le privilège d'être la toute première Fédération des Chasseurs en France à organiser cette formation qui complète parfaitement le PSC1 ci-dessus. 11 personnes ont pu ainsi bénéficier de l'excellent enseignement dispensé par des maîtres-chiens de la Protection Civile (ADPC 67).



Un territoire giboyeux

Gibier et chasseurs dans les années 1920

Au lendemain de la Grande Guerre, les chasseurs alsaciens reprennent leurs fusils dans une campagne où le gibier ne semble pas avoir souffert de l'hécatombe guerrière.

De belles chasses en plaine

Toute la plaine d'Alsace paraît giboyeuse dans les années 1920. La presse locale ne manque pas de mentionner les prouesses des chasseurs bas-rhinois. En décembre 1923, 56 lièvres et deux sangliers sont tirés dans la forêt de Harthouse, sur le ban de Haguenau, lors d'une battue organisée par M. Amann. Plus au nord, à Oberseebach, au cours du même hiver, des centaines de canards sauvages s'approchent quotidiennement des maisons d'habitation pour trouver un peu de nourriture. Les chas-

seurs se postent près de la ligne de chemin de fer Wissembourg-Strasbourg et remplissent aisément leurs gibecières. Au printemps 1925, certains chasseurs réalisent de beaux trophées dans la forêt de Haguenau. M. Hallier prélève ainsi un magnifique coq de bruyère dans sa chasse à Eberbach. Quelques jours plus tard, MM. Derendinger et Ancel de Strasbourg connaissent la même chance. La presse relate souvent les agréables surprises des disciples de saint Hubert. En juin 1925, à Sundhouse, M. Truchel découvre un magnifique chevreuil s'étant égaré dans son jardin. L'animal essaye vainement de

regagner sa liberté tandis qu'une foule de curieux se masse autour de la propriété. M. Truchel, d'un coup de fusil bien dirigé, fait passer la bête précieuse de vie à trépas pour l'expédier à la cuisine. En octobre 1926, à Wickersheim entre Brumath et Saverne, M. Steber fait une découverte encore plus insolite. On lui signale qu'un chevreuil a été aperçu dans la forêt. Le Nemrod s'y rend dans la soirée et entend l'animal sauvage traverser le fourré. Il tire deux coups de fusil. Malheureusement, il ne décèle qu'une trainée de sang sur le sol. Le lendemain, il revient avec son chien et trouve sa proie dans

un taillis. Surprise, ce n'est point un chevreuil, mais un superbe cerf qui ne pèse pas moins de 100 kg. La dépouille est transportée sur une voiture et les villageois accueillent l'heureux chasseur avec des cris de joie. Dans le Ried, les tableaux de chasse sont remarquables. En décembre 1926, à Marckolsheim, après les trois jours de battue, on dénombre 302 lièvres, 28 perdreaux, 80 lapins sauvages, 6 faisans, un chevreuil et un renard. Un an plus tard, du côté d'Ohnenheim, les résultats sont comparables. Le premier jour, les chasseurs tirent 44 lièvres, 31 perdrix, un faisan et un renard. Le second jour, ils ajoutent 58 lièvres, 48 perdrix, 6 canards sauvages et le troisième jour 38 lièvres et quatre faisans. «*C'est une preuve éclatante que le gibier ne manque pas dans notre contrée et qu'il n'a pas trop souffert du temps pluvieux de cette année*» écrit le journal Le Nouvelliste d'Alsace.

vages causés par les sangliers. En janvier 1926, les exploits des chasseurs sont relevés par la presse. Un premier groupe abat six superbes spécimens tandis qu'une seconde équipe en tue le même jour un nombre équivalent dans un autre lot. «*Nos félicitations aux habiles chasseurs!*» rajoute un quotidien régional.

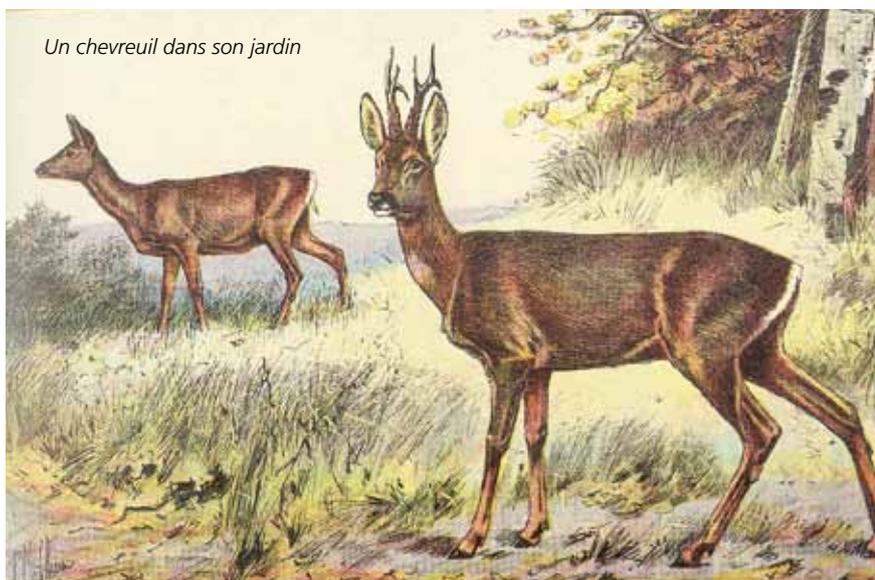
La destruction des nuisibles

Chasseurs et piégeurs prélèvent aussi de nombreux animaux alors considérés comme nuisibles. Dans la forêt de Haguenau, on capture des martres. C'est le cas pour le bien nommé garde-chasse Dubois et le chasseur Teufel en mars 1924. L'année suivante, Charles Guadie vend pour 400 francs la fourrure d'une belle martre. En mars 1924, dans la même forêt, Georges Heer réussit à abattre un chat sauvage qui pour-

tard, le garde-chasse d'Ebersmunster, Georges Fessel, tire une loutre au fusil et le journal d'ajouter «*Ce n'est pas la première fois qu'il réussit à détruire de ces animaux dangereux*». Plus insolite encore, la surprise du garde-chasse de Schaeffersheim, près Erstein. En janvier 1924, en faisant sa tournée habituelle, il remarque deux bêtes couchées par terre qui mangeaient quelque chose. Croyant distinguer des renards, le garde-chasse fait feu et tue l'un des animaux. Il constate alors que ce n'était pas un renard mais un loup!

Des braconniers dangereux

Le métier de garde-chasse s'avère très dangereux et les braconniers n'hésitent alors pas à tirer sur les gardes. En décembre 1922, en sortant d'une épicerie, le garde-chasse de Krafft âgé de 25 ans, est soudain assailli par un individu qui tente de l'étrangler. Le garde, handicapé au bras droit, saisit son revolver de sa main gauche et fait feu à deux reprises sur son agresseur, un braconnier notoire, qui succombe. Le garde-chasse en légitime défense ne sera pas poursuivi. A Mittelhouse dans le Kochersberg, en janvier 1924, les gardes-chasse Duchmann et Neumann se mettent aux aguets et ne tardent pas à surprendre des braconniers. Un braconnier se retourne, fait feu et blesse légèrement Neumann. Duchmann accourt pour secourir son ami, mais le braconnier le tient en respect avec son arme puis prend la fuite à travers champs. La gendarmerie a ouvert une enquête. En janvier 1926, les gendarmes arrêtent un cultivateur de Huttenheim qui portait un lapin qu'il venait de retirer d'un collet. Ils aperçoivent un autre braconnier qui s'enfuit vers le ruisseau. Un gendarme le rattrape pour vérifier le contenu de son sac. Une lutte s'engage. Les deux hommes tombent à l'eau. Ce dernier braconnier est conduit le lendemain à la prison de Strasbourg. ■



Un chevreuil dans son jardin

Si les sangliers paraissent très nombreux dans le vignoble, ils sont aussi présents dans une moindre mesure en plaine. En décembre 1923, le garde-chasse de Schoenau abat deux sangliers d'un poids respectif de 130 et 150 livres. A Bolsenheim près d'Erstein, sept sangliers sont prélevés au cours d'une battue en janvier 1924 dans le lot de chasse du maire. Autour de la forêt de Haguenau, les paysans se plaignent des ra-

suivait un lièvre. Le long des rivières de la plaine, les piégeurs capturent fréquemment des loutres qu'ils revendent à des fourreurs. En avril 1922, un habitant de Bischwiller capture quatre loutres pesant 29 à 35 livres. La chasse ne s'est cependant pas passée sans incident : un ami qui l'accompagnait a eu l'index et le médium d'une main arrachés. En janvier 1926, une autre loutre est piégée dans le même secteur. Deux mois plus

Philippe Jéhin

Communiqué de la Fédération Nationale des Chasseurs

Le Président de la République lance les réformes de la chasse française

Issy-les-Moulineaux le 20 février 2018

Le Président de la République a reçu le 15 février 2018 à l'Élysée Willy Schraen, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, en présence de ses conseillers ainsi que de Thierry Coste et François Patriat, sénateur de Côte d'Or. L'objectif était de faire le point sur l'avancement des réformes de la chasse française destinées à mieux intégrer la chasse dans les politiques environnementales et rurales. Willy Schraen a fait état des premiers résultats positifs des réformes structurelles engagées avec le ministre de tutelle de la chasse sans cacher les sujets qui font encore débat avec Nicolas Hulot depuis quelques semaines.

Le chef de l'Etat a rappelé qu'il avait pris des engagements personnels très clairs durant la campagne présidentielle, notamment au congrès de la FNC et qu'il avait lui-même souhaité que François Patriat négocie et signe les 30 propositions de réforme proposées par le monde de la chasse au nom de la République en Marche dans le cadre des

Le chef de l'Etat souhaite qu'un bilan global de toutes les espèces migratrices ou sédentaires soit établi chaque année

élections législatives. Le Président de la République ayant rappelé que ses engagements seraient tenus, le sujet des chasses traditionnelles a fait l'objet d'un bref échange compte tenu de ses positions antérieures très explicites. Néan-

moins concernant la vénerie, Emmanuel Macron a demandé que la FNC organise la concertation pour proposer des solutions sur la gestion des animaux chassés qui pénètrent dans les villages. Dans une ambiance studieuse et très cordiale, Willy Schraen a pu débattre avec le Président de la République de deux réformes ambitieuses.

1/ La mise en place d'une véritable approche « adaptative » de la gestion de l'ensemble des espèces chassables ou non

Le chef de l'Etat souhaite qu'un bilan global de toutes les espèces migratrices ou sédentaires soit établi chaque année à la fin du printemps et que des décisions, en corrélation avec les chasseurs, puissent être adaptées en conséquence d'un bilan partagé et accepté. La volonté de l'Etat sera de garantir la cohérence de débats scientifiquement objectifs sur chaque sujet traité. La protection complète soumise à une vision doctrinaire de part et d'autre doit se transformer en une approche pragmatique et moderne de la gestion de toutes les espèces. Le système de renseignement en ligne des prélèvements par application téléphonique dédiée, proposé par la FNC, a donc reçu l'approbation du chef de l'Etat. Cette nouvelle approche sera portée par la France au niveau européen et sera d'abord mise en œuvre dès le mois de février 2019 sur l'oie cendrée, afin de permettre la régulation de cette espèce surabondante et problématique à l'échelle européenne. Les cas du cormoran et de la pêche de loisir du bar ont aussi été évoqués, et les mêmes méthodes de gestion devront être appliquées.

La chasse et la pêche ne doivent plus être les seules variables d'ajustement en cas de baisse significative des effectifs européens d'une espèce, mais un outil quantitatif adaptable si besoin, à condition de traiter en amont les causes réelles des problèmes.

2/ La réforme du permis de chasser

Le chef de l'Etat a donné son feu vert pour réorienter les flux financiers issus du monde cynégétique, tout en favorisant un permis de chasser plus acces-

La proposition à 200€ pour un permis national est validée

sible financièrement pour les chasseurs nationaux. La proposition à 200€ pour un permis national est validée dans le droit fil des engagements du Président de la République sur le développement de la chasse dans les territoires ruraux, ainsi que le tourisme cynégétique qui en découle. Il a été clairement rappelé que le permis départemental ne subirait aucune modification de coût pour l'ensemble des chasseurs souhaitant chasser dans leur seul département. Cette réforme implique également une proposition concernant la dotation financière des fédérations régionales à des fins principalement scientifiques et dans une meilleure application des politiques environnementales régionales. Au final, et pour que la compétitivité des permis départementaux soit préservée, une réflexion globale sur le coût prohibitif de certains timbres sangliers lié directement à des dégâts de gibier non maîtrisés devra être menée, se ba-

sant sur l'ensemble des moyens mis à disposition des fédérations comme le timbre, le bracelet et la contribution territoriale. Cette réforme ne devra pas conduire à la réduction des moyens de l'ONCFS, qui joue un rôle essentiel de police environnementale et qui est aussi une police de proximité indispensable à l'échelon départemental, aux élus locaux et à tous les gestionnaires des espaces et des espèces.

De nombreux autres sujets concernant la chasse, l'impact de la gestion forestière et agricole, les pesticides, et la ruralité en général ont été abordés et ont fait l'objet d'un échange passionné. Le président de la FNC a insisté sur l'importance du bénévolat dans le monde

Pour Emmanuel Macron, la chasse doit rester un formidable atout pour la biodiversité et le développement des territoires ruraux

associatif rural et a plaidé pour que des incitations existent pour les bénévoles de ces associations. Une prochaine audience avec le Président de la République est prévue en juin afin de faire le point sur l'avancement des négociations européennes et des différentes réformes qui vont être lancées.

Au regard du passé, cela démontre un changement radical de méthode, décidé par Emmanuel Macron, à l'égard du monde de la chasse et plus généralement de la ruralité.

Pour Emmanuel Macron qui assume pleinement ses racines provinciales et rurales, la chasse doit rester un formidable atout pour la biodiversité et le développement des territoires ruraux. Pour lui, la chasse va au-delà d'être un simple loisir sportif, en étant pour beaucoup de chasseurs un véritable mode de vie. C'est pour cette raison qu'il souhaite consolider cette dynamique rurale qui existe dans toutes nos régions avec le réseau associatif de la chasse française. ■

SAISON 2018-2019

Distribution des bracelets de chevreuils



Dans un souci de bonne organisation, nous rappelons que les titulaires de droit de chasse doivent être à jour de leur adhésion territoire obligatoire (78 €) avant le 25 avril 2018.

La distribution des bracelets de chevreuils se déroulera :

1. Au Cyné'tir à Geudertheim **les jeudi 3, vendredi 4, lundi 7, mercredi 9 et lundi 14 mai 2018**, de 9h à 17h en continu, sur présentation de l'original de l'arrêté préfectoral d'attribution ;
2. Au siège de la FDC 67, **à partir du mardi 15 mai 2017, tous les jours du mardi au vendredi inclus** (fermeture des bureaux le lundi) de 10h à 16h en continu, sur présentation de l'original de l'arrêté préfectoral d'attribution. ■

Attention : les bureaux de la FDC 67 seront fermés les jours fériés des 1^{er}, 8, 10 et le vendredi 11 mai 2018.

Le prix du bracelet reste inchangé, soit 8€

À NOTER

Merci de noter le changement de mail de M. Désiré Jehl, louvetier de la circonscription n° 5 : desirejehl67@gmail.com

La peste porcine africaine (PPA)

PPA – Historique

- Apparition en Afrique avec l'arrivée des porcs européens.
- 1957 et 1960 – Apparition à Lisbonne.
- 1980 – France, Espagne et Belgique.
- Disparition 1980 (politique d'abattage).
- 1971 – Traversée de l'Atlantique - Caraïbes et Cuba (500 000 porcs abattus)
- 2007 – Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan Iran et Russie.
- 2014 – Union Européenne (Lituanie, Pologne?).
- 2017 – République tchèque (été) puis à Varsovie (Pologne) en novembre 2017
- Ce qui inquiète l'Allemagne et le Danemark, grands producteurs de porcs, ainsi que la Bretagne.

PPA – Éléments de compréhension

- Maladie animale à virus.
- Asfvirus: famille des Asfaviridae qui touche les porcs et les sangliers.
- Grand virus à DNA qui se réplique dans le cytoplasme, s'attaque au système immunitaire.
- Cause des hémorragies mortelles chez le porc et le sanglier.
- Après inoculation, ils peuvent provoquer la mort en 1 semaine.

PPA – Pathologie

- Aucune menace pour la santé humaine.
- Hautement mortelle pour les porcs et les sangliers, n'affectent pas les phacochères (hôtes naturels).
- Déclaration obligatoire en raison des enjeux économiques.
- 1 seul cas peut justifier des interdictions d'exporter.
- Aucun vaccin avant 2027.

PPA – Symptômes

- Identiques à la PPC classique.
- Le virus cause généralement de la fièvre et des hémorragies avec fort taux de mortalité souvent proche de 100%.
- Le symptôme différent selon les souches et la virulence (22 géotypes différents). Selon la souche les animaux pourront être porteurs sains ou mourir en 10 heures. La différenciation est possible avec examen de laboratoire.

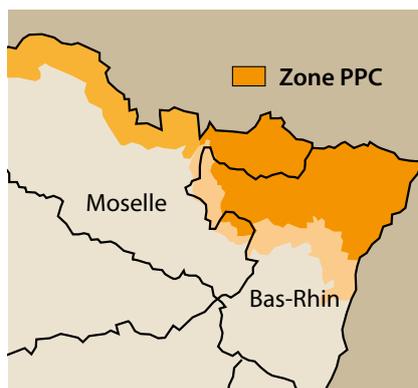


Autres symptômes

- Lésions hémorragiques.
- Signes nerveux : démarche chancelante - convulsions.
- Signes ORL : conjonctivite, écoulement nasal.
- Signes intestinaux : diarrhées.
- Signes appareil urinaire : rein en œuf de dinde - pétéchies rénales, le gonflement autour des reins et les hémorragies musculaires visibles sont des symptômes typiques de la maladie.
- Signes lésions cutanées : pétéchies (petites taches cutanées de couleur rouge à violacées).
- Signes rate et ganglions : pétéchies

Transmission du virus

Transmission du virus par contact entre les sangliers (*idem porc*). Vu la mortalité très rapide et très importante après le



La porte d'entrée pourrait être l'ancienne zone à peste porcine

contact, les sangliers n'ont pas le temps de parcourir des kilomètres avant de mourir. On constate souvent une mortalité du groupe au même endroit. Il en résulte que le front de la maladie n'avance que très lentement de 2 à 14 km par an selon les sources.

L'homme comme vecteur de transmission

- Voyageurs, chasseurs, rentrant d'un pays non indemne (habits, bottes, tenue de chasse, trophée, etc.).
 - Importations de viandes d'animaux infectés.
 - Camions et matériel qui rentrent d'un pays non indemne (camion non désinfecté qui rentre sur le territoire national, (roues, pneus, autres souillures, etc.).
 - Voitures particulières de chasseurs ou de voyageurs rentrant d'un pays non indemne (roues, pneus, autres souillures, etc.).
 - Avions qui ramènent des passagers avec habits souillés par le virus. Dans ces derniers cas l'invasion du territoire national est imprévisible.
- Si l'arrivée du virus dans un élevage peut être circonscrite et éliminée par abattage, il en est autrement de l'extermination du virus de la faune sauvage. L'isolation d'un foyer sauvage est difficile. Les populations de sangliers risquent d'être anéanties. La France perdra ses marchés porcins du Sud

Est asiatique. La chasse française perdra une bonne partie des adhérents.

Prévention pour les porcs domestiques et les sangliers (recommandations)

Persistance du virus pendant plusieurs mois dans les produits à base de porc, des années dans la viande porcine congelées.

Déchets de cuisine

- Interdiction de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires (restauration déchets familiaux).
- Interdictions d'importations de viandes issues de pays infectés: Pologne?

Porcs

- Ne pas introduire de porcs de pays non indemnes.
- Respectez une quarantaine lors d'entrées de nouveaux animaux.
- Déclarer les mouvements de porcs dans BDPORC.
- Vérifiez vos clôtures si élevage en plein air.

Visiteurs / Voyageurs

- Respect d'un délai de 72 heures pour des personnes en provenance d'un pays non indemne de PPA avant l'entrée dans votre élevage.
- Procédez à un lavage des mains systématique.
- Fournissez des tenues propres et spécifiques à l'élevage (combinaison + bottes).

Chasseurs

- N'introduisez aucun matériel de chasse dans des élevages (vêtements,

Surveillance sanitaire du massif des Vosges (Réseau SAGIR)

Surveillance des sangliers morts ou moribonds ainsi que les sangliers abattus à la chasse

1. Un chasseur fait une observation de cadavre (bord de route ou milieu naturel) ou d'un animal moribond (galeux, etc) ou carcasse suspecte (hémorragies points rouges sur cœur, rate reins ganglions, rate hyper développée, liquides dans cavités abdominales ou thoraciques).
2. Il relève un maximum d'informations (photos, données GPS), et informe au plus tôt un référent SAGIR (FDC 67, ONCFS).
3. Ce référent organise la collecte qu'il transmet à un Laboratoire, à défaut vers un lieu de collecte (Maison forestière ONF, 12 côte de Weinbourg 67340 Ingwiller).

bottes, matériel, véhicules dans l'enceinte de l'élevage).

- Brûlez les tenues de chasse avant de revenir d'un pays non indemne (utiliser de vieux habits de chasse).
- Ne rapportez pas de trophée de chasse dans l'élevage.

Camions, aliments de bétail, matériel d'élevage

- Evitez de faire des transports vers les pays infectés ou en provenance des pays infectés.
- Evitez d'utiliser du matériel en provenance de pays non indemnes.
- Contrôler la propreté du camion.
- Faites respecter un délai de 72 heures pour un camion en provenance d'un pays non indemne.
- Faites effectuer un nettoyage et désinfection complet du véhicule avant de pénétrer sur le territoire français.

Prévention particulière pour les sangliers (recommandations)

Axes de Prévention

- Eviter l'introduction de la maladie sur le territoire national.
- Détecter au plus tôt un éventuel foyer de PPA.
- Baisser les populations de sangliers pour ralentir l'éventuelle propagation et permettre l'isolation de la zone infectée.

Prévenir le réseau SAGIR

- Réseau d'épidémiologie-surveillance de la faune sauvage, le réseau SAGIR (ONCFS, FNC, FDC) a pour but d'acquies des données sur la santé de la faune sauvage.
- Il permet d'acquies des connaissances sur la circulation des maladies dans la faune sauvage et détecter des maladies entre la faune sauvage et l'homme ou les animaux domestiques.
- La surveillance exercée par SAGIR est le fruit de la collaboration entre l'ONCFS et la FDC 67.

Interlocuteurs du réseau SAGIR

- Chasseurs – Fédération des Chasseurs,
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Office National des Forêts (forêts domaniales),
- Maires.

Les questions en suspens

- Risque lié à la réouverture du marché russe?
- Stratégie à appliquer en cas de foyer sauvage: approche tchèque ou approche polonaise? ■

Gérard Lang

Quelques symptômes spécifiques



Lésions hémorragiques



Démarche chancelante



Conjonctivite



Lésions cutanées



La méningo-encéphalite à tique ou infection à virus TBE (Tick borne encephalitis)

Par le Pr Yves Hansmann

Responsable du service des maladies infectieuses et Tropicales, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Les tiques sont bien connues dans notre région pour être en capacité de transmettre plusieurs agents infectieux dont *Borrelia*, bactérie causant la maladie de Lyme, est le plus fréquent. Ces mêmes tiques peuvent aussi transmettre un virus nommé TBE (de Tick borne encephalitis) qui a été détecté pour la première fois en Alsace en 1968, dans la forêt du Neuhof au sud de Strasbourg.

Où trouve-t-on cette infection ?

Cette infection est mieux connue en Europe centrale, du nord et de l'est, où les régions boisées abondent. L'Alsace représente la limite occidentale de la zone d'endémie de l'infection. Chaque année, environ une dizaine de patients sont confrontés à cette maladie. Ces deux dernières années (surtout en 2016) le nombre de cas était plus élevé que d'habitude. Certaines zones sont à plus haut risque, comme les vallées de Guebwiller, de Munster, le début des contreforts de la vallée de la Bruche ou la forêt du Neuhof. Le virus a cependant été mis en évidence dans la plupart des régions forestières d'Alsace.

Comment se transmet le virus TBE ?

Le réservoir du virus est représenté par les petits rongeurs, chez qui le virus persiste pendant plusieurs semaines dans le sang. C'est à l'occasion d'un repas sur ce type de mammifère que la tique va se contaminer, soit en se nourrissant de son sang, soit en se contaminant à proximité d'une autre tique faisant son repas sur le même hôte (transmis-

sion par «*cofeeding*»). La transmission à l'homme se fera lors du repas suivant. Les tiques se nourrissent une fois à chacune de leur stase (larve, nymphe, adulte) soit trois fois dans leur vie, qui peut durer plusieurs années. Contrairement à la borréliose de Lyme, le virus TBE est transmis très rapidement après le début de la piqûre, rendant le retrait rapide de la tique peu efficace pour prévenir la transmission. Un autre mode de transmission est possible, par l'ingestion de lait ou de produits laitiers contaminés et consommés crus.

Quels symptômes ce virus provoque-t-il chez l'homme ?

Une fois transmis, le virus peut être éliminé spontanément par le système immunitaire sans aucune manifestation clinique. Ce sont les situations les plus fréquentes. Malheureusement dans une minorité des cas, le virus peut provo-

quer 2 à 4 semaines après son inoculation, des symptômes qui ressemblent initialement à un syndrome pseudo grippal avec de la fièvre et des courbatures. Dans certains cas, les choses ne

Dans deux tiers des cas on constate des signes assez variés d'atteinte du système nerveux central : confusion, convulsion, troubles de l'équilibre, troubles de l'élocution, tremblements, paralysie faciale...

vont pas plus loin. Pour d'autres personnes, les symptômes peuvent se compliquer, avec une dissémination du virus vers les méninges et le système nerveux central survenant quelques jours après le syndrome pseudo grippal. La

fièvre reprend alors et apparaissent des maux de têtes, avec vomissements, et dans deux tiers des cas environ des signes assez variés d'atteinte du système nerveux central : confusion, convulsion, troubles de l'équilibre, troubles de l'élocution, tremblements, paralysie faciale ou plus rarement des paralysies motrices ou des atteintes de la moelle épinière. L'analyse du liquide céphalo-spinal prélevé lors d'une ponction lombaire révèle une inflammation

caractéristique de la méningite. Dans les formes les plus graves, il peut exister des troubles de la conscience pouvant aboutir au coma. La mortalité globale est faible de 0 à 4 % selon les régions (elle est supérieure dans les formes extrêmes orientales de l'infection). Dans les autres cas la guérison peut être rapide ou au contraire prendre du temps. Le risque de séquelles neurologiques est possible, avec la persistance de certains symptômes ainsi qu'une fatigabilité, des troubles de la mémoire, une baisse des capacités de concentration...

Comment se fait le diagnostic de cette infection et comment se traite-t-elle ?

Le diagnostic se fait à l'aide d'une prise de sang qui détecte les anticorps circulants. Il n'existe aucun traitement étiologique de cette infection. En effet aucun médicament anti viral n'a d'activité sur ce virus. L'évolution se fait par conséquent spontanément vers l'amélioration, ou l'aggravation.

Comment se protéger de cette infection ?

En l'absence de traitement il est important de pouvoir se protéger de cette maladie. La lutte contre les piqures de tiques est par conséquent un élément de prévention fondamental. La protection mécanique avec le port de vête-

Le risque de séquelles neurologiques est possible... troubles de la mémoire, baisse des capacités de concentration...

ments couvrants est probablement la technique la plus efficace pour ne pas être piqué par les tiques. Mais celles-ci peuvent remonter sous les pantalons le long des jambes, ou encore rester longtemps dans les habits en attendant qu'un être humain (ou un autre mammifère) passe à proximité. Les répulsifs peuvent constituer une protection

supplémentaire, mais ils ne doivent pas être utilisés de façon trop abusive en raison d'un risque de toxicité non négligeable.

Pour les personnes qui sont très exposées, il existe deux formulations d'un vaccin commercialisé en France. Ce vaccin est actuellement uniquement recommandé pour les voyageurs se rendant en zone de forte endémie, notamment en Europe centrale et lors de la période d'activité des tiques, du printemps à l'automne. Cependant comme l'infection est présente en Alsace, ce vaccin paraît utile pour les personnes particulièrement exposées. Son efficacité est avérée : l'utilisation de ce vaccin à large échelle en Autriche a fait diminuer de façon remarquable cette infection. La tolérance est satisfaisante, mais les injections sont contraignantes (3 injections à faire la première année pour la primo-vaccination, avec des rappels tous les 3 à 5 ans), et les injections ne sont pas remboursées par l'assurance maladie. ■

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an, **Klein Inter Autos** a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

À l'exposition de trophées de cerfs et de daims 2018 à Geudertheim

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Le point sur le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le schéma est régi par la loi. Selon les articles L.425-I, etc., un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs, en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale, les représentants des intérêts forestiers et les représentants des Parcs Naturels Régionaux. Il est compatible avec le Plan Régional Forêt Bois. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le Préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité.

Le schéma est renouvelable avant le 18 juillet 2018

La FDC 67 avait lancé un questionnaire pour avoir l'avis des chasseurs. En parallèle, la FDC 67 avait rencontré les membres du FIDS, les Présidents des Commissions Grand Gibier, Petit Gibier, GGC, SLC et les associations spécialisées pour recueillir leurs avis.

De plus, nous avons rencontré à trois reprises les responsables de la forêt privée, des forêts communales et des forêts domaniales sur l'équilibre forêt-gibier. Nos réunions furent constructives et cordiales. L'agrainage constitue la principale pierre d'achoppement. La réunion programmée pour le 23 février 2018 avec

l'amont forestier et ayant comme ordre du jour l'agrainage, a été déclinée par les forestiers suite à la proposition d'agrainage de la FDC.

Le Conseil d'Administration de la FDC 67, avait dans son courrier, adopté une position maximaliste avec une proposition d'agrainage pendant toute l'année, proposition que les forestiers ont décliné pour points de vue totalement divergents. La préoccupation des fores-

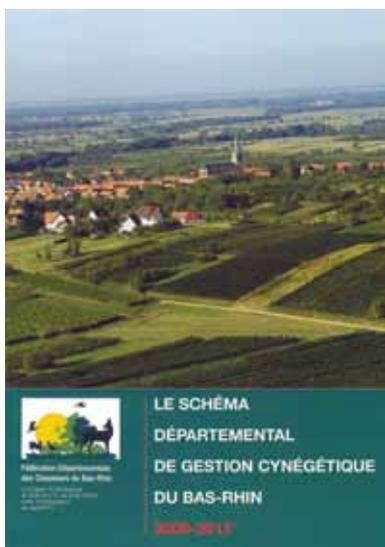
tiers est de rechercher une forêt de qualité dans toutes ses composantes que les surpopulations actuelles de gibier, dont le sanglier, mettent gravement en danger sur la majorité des secteurs. Les forestiers sont attachés à une réduction significative de l'agrainage en application de la circulaire NKM de 2011, à savoir, une limitation à la seule dissua-

sion dans le temps et l'espace au vu des enjeux réels de protection des cultures. Cette position a été clairement exprimée lors de notre dernière rencontre du 11/12/2017.

Il n'y a pas de conflit entre l'amont forestier et les chasseurs, mais des divergences de vues. Nous serons amenés à refaire une proposition plus consensuelle en vue d'un

prochain rendez-vous. Notre situation est difficile, en raison du non-respect du schéma actuel par certains chasseurs éleveurs de sangliers.

Nous souhaitons rencontrer les agriculteurs quand nous aurons un projet FDC/Forestiers à leur soumettre. N'oublions pas que les principaux intéressés concernant la dissuasion des dégâts et les réductions de populations de sangliers sont les agriculteurs. ■



Article L.425-2

Le schéma départemental de gestion cynégétique comprend notamment :

- 1.** Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2.** Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- 3.** Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 ainsi qu'à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ;
- 4.** Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5.** Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. ■

Préservez votre pouvoir d'achat
sur l'acquisition de votre Duster
Vous voulez vraiment dépenser plus ?

Si votre
réponse est
un grand
OUI
Alors pensez
Jean Yann Auto



Plus qu'un rêve, une réalité

Tél. 06 81 63 79 11

contact@jeanyannauto.com • jeanyannauto.com



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM

Tél. 03 88 33 17 94

Email : andre.garage@wanadoo.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NOUVEAUTE 2018

Disponibles en
8x42
et
10x42

1700€

Jumelles KAHLES telemetre Helia RF (Range-Finder)
avec fonction EAC (compensateur d'angle)

distance balistique donnée grâce à la fonction EAC (à prévoir en compte pour le 10)

Lunette SWAROVSKI ds 5-25x52 P 3890€

avec telemetre laser intégré et déplacement du point de visée

SWAROVSKI OPTIK

Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

110 ANS FRANKONIA

110 ANS

1

votre partenaire privilégié pour la chasse

2

3

1 Goudron végétal
Pour badigeonner les arbres concernés à une hauteur d'env. 50 à 100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est attiré de loin par l'odeur du goudron. Ils se servent alors des arbres badigeonnés pour la désinfection de leur fourrure, par frottement. Contenu 5 kg.
No. 13047
à partir de 3

2 HOG WILD – wild beast attractant
Additif d'agraine. Attractant longue durée pour sangliers. Attire irrésistiblement les sangliers, qui fouilleront frénétiquement le sol jusqu'à faire des trous de plus d'un mètre de profondeur et resteront plusieurs heures durant pour en extraire jusqu'au dernier grain! Hog Wild les attire par son odeur et les retient par son exhausteur de goût qui augmente la saveur de l'agraine. Hog Wild vous surprendra par son efficacité : les sangliers reviendront plusieurs nuits de suite. Hog Wild s'utilise pur ou mélangé à l'agraine. Sachet de 1,8 kg pour 25 kg de grain.
No. 194222

22,00 €

29,95 € 19,95 €
17,95 € pièce
(1 kg = 5,99 €)

3 Agrainoir automatique – analogique
Se fixe sur un conteneur. Grille anti-rongeurs. Possibilité de programmer jusqu'à 24 horaires d'agraine. Durée d'agraine de 1 à 30 sec.
No. 156983
à partir de 3

89,95 €
*à partir de 3 pièces

129,95 €
89,95 € pièce

VENTE PAR CORRESPONDANCE
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59
mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :
18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50



Soyez assurés pour toutes vos activités de chasse et de tir d'entraînement 2018-2019

Il est prudent et fortement recommandé que votre assurance traditionnelle Chasse pour la campagne 2018/2019 inclut également la Responsabilité Civile (RC) pour les entraînements au tir tels le ball-trap, le Cyné'Tir, le tunnel de tir, etc. C'est la raison pour laquelle, nous avons questionné de nombreux assureurs à ce sujet.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des 2 seuls assureurs qui ont répondu positivement à notre requête, et qui garantissent en responsabilité civile les entraînements suivants :

- ❌ ball-trap
- ❌ rabbit
- ❌ Cyné'Tir
- ❌ tunnel de tir
- ❌ stand de tir à 100 mètres
- ❌ sanglier courant

• **Assurances Grebmayer (Allianz)**
 11 rue de la République
 67160 Wissembourg
 Tél. 03 88 54 87 44
grebmayer.wissembourg@allianz.fr
(voir annonce détaillée page 13)

• **BS Assurances**
 1 rue de la Grande Ile
 BP 51 à 77103 Meaux Cedex
 Tél. 01 60 09 43 43
contact@assurance-chasse.eu

A noter que ces assureurs n'ont pas augmenté sensiblement le montant de leurs primes habituelles pour ces garanties supplémentaires. Des flyers pour ces assureurs seront disponibles à la FDC 67 au moment de votre validation ou sur notre site.

Vous pourrez contracter cette assurance chasse lors de la validation de votre permis. ■



Ball-trap du Herrenwald



À partir du 1^{er} mars et jusqu'au 15 mai, le Ball-Trap du Herrenwald sera ouvert :

- le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- et le dimanche matin de 9h à 12h.

Pour plus d'informations, merci de contacter M. Christian Krimm au 06 09 43 21 97.

Une assurance chasse garantissant l'entraînement au Ball-Trap est indispensable. À défaut d'une telle assurance, il vous coûtera 5€ pour une assurance journalière Ball-Trap à prendre sur place. ■

Un sanglier exceptionnel

Le dimanche 28 janvier fut un jour de battue dont se souviendra longtemps Ludovic Neumeyer, nouveau et jeune chasseur. Il nous livre ici son témoignage :



Les traditionnelles battues sur le territoire-école du Herrenwald

Les deux battues de la saison ont eu lieu les samedi 18 novembre 2017 et samedi 20 janvier 2018. Après le contrôle des permis, des validations et des assurances, Bernard Schnitzler, administrateur de la FDC 67 et responsable des battues organisées sur le territoire-école de chasse, souhaite la bienvenue à tous les partici-

et une quinzaine de chevreuils ont été aperçus. Huit coups de feu ont été tirés: 2 sangliers de 30 kg et un chevreuil sont tombés net. Un autre chevreuil, blessé, a été recherché et trouvé.

En janvier, ce sont environ 20 sangliers, une dizaine de chevreuils et quelques renards qui sont passés. Certains sangliers malins sont passés près des postes inoccupés par manque de chasseurs! Finalement, dix coups de feu ont été tirés. Au tableau: 1 sanglier de 45 kg, un mâle de 70 kg et un chevillard.

La surprise de cette journée de janvier a été pour le jeune Théo Meyer, 16 ans à peine et petit-fils d'un grand chasseur «son papy Jean-Paul Meyer»: il



a tiré un keiler pour son premier sanglier, alors que c'était sa deuxième participation à une battue. Son baptême, dans les règles de l'art, a bien sûr suivi la brisée. Toutes nos félicitations.

Merci aux participants, à Romain, aux chefs de ligne et au traiteur pour l'organisation de ces deux belles journées qui se sont achevées dans la bonne humeur après un bon repas.

pants (30 chasseurs et 8 traqueurs en novembre et 29 chasseurs et 5 traqueurs en janvier). Comme d'habitude lors du rond, Romain Weinum, Technicien de la FDC 67 et Garde-Chasse Particulier du Herrenwald, présente les consignes de sécurité, liste les règles à respecter ainsi que le nombre d'animaux à prélever, puis vient le placement des chasseurs. En novembre, une dizaine de sangliers

a tiré un keiler pour son premier sanglier, alors que c'était sa deuxième participation à une battue. Son baptême, dans les règles de l'art, a bien sûr suivi la brisée. Toutes nos félicitations. Merci aux participants, à Romain, aux chefs de ligne et au traiteur pour l'organisation de ces deux belles journées qui se sont achevées dans la bonne humeur après un bon repas.



«J'ai tiré mon premier gibier après avoir obtenu mon Permis de chasser le 13 novembre 2017. Aussi dingue que cela puisse paraître, ce fameux gibier, un keiler, atteignait les 135 kg (110 kg vidé). Après m'être posté en battue, un peu avant la fin de la traque, des craquements de branches m'ont interpellé. C'est là que j'ai pu apercevoir ce gros spécimen! Et en appliquant les conseils de 2 amis chasseurs expérimentés et après quelques heures d'entraînement au Cyné'Tir, j'ai pu mettre à terre cette très belle bête, tirée dans de très bonnes conditions. Un exploit que je n'oublierai jamais et qui n'aurait pas eu lieu sans l'invitation et le partage des chasseurs.»

Nul doute qu'il a été baptisé comme il se doit!

Waidmannsheil!

Modérateur de son

Depuis le 2 janvier 2018, afin de protéger l'ouïe des chasseurs, les modérateurs de son sont autorisés à la chasse. Il ne s'agit pas d'un « silencieux » comme le prétendent nos détracteurs qui pensent que ce dispositif servira à tirer plus d'animaux et plus facilement, puisqu'il ne réduit que de 20 à 30 décibels le bruit généré par les armes de chasse. Le bruit du coup de feu sera entendu et atténué pour les autres utilisateurs de la nature mais aussi entendu par les animaux. N'oubliez pas non plus qu'une protection auditive efficace passe par le port d'un casque anti-bruit! ■

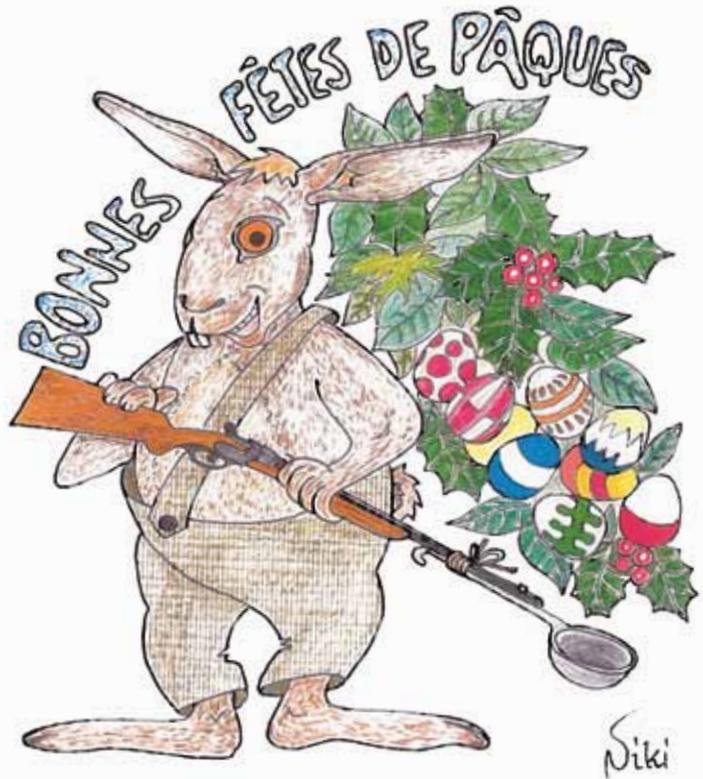


Seau agrainoir

La FDC 67 met à disposition de ses adhérents une spirale adaptable aux seaux agrainoirs jusqu'à présent munis d'un godet en grillage fer. Cette spirale, beaucoup plus résistante que le godet (souvent rongé par les rats) fonctionne avec tous les types de céréales, notamment le blé, contrairement au godet. De même diamètre, il n'y aura donc pas de modification du seau à prévoir.

- Prix de vente du seau avec 1 godet + support: 5€
- Prix de vente du godet supplémentaire: 1€
- Prix de vente de la spirale: 5€

Matériel disponible à l'achat au siège de la FDC 67.



Pour vous les chasseurs le "fusil à louche" pour permettre le ramassage des oeufs de pâques sans se baisser! Génial non?

CONCERT EXCEPTIONNEL DES TROMPES DE CHAMBORD

A L'EGLISE D'OBERNAI

LE SAMEDI 12 MAI 2018 A 20H MERCI D'ÊTRE LÀ POUR 19H30

AVEC LA PARTICIPATION DES TROMPES DE MARMOUTIER MOLLKIRCH ET SCHIRMECK

PRIX DU BILLET = 11 €

CHEZ FRANKONIA 4 Rue Transversale C à Vendenheim
 A L'OFFICE DU TOURISME D'OBERNAI PLACE BEFROI
 A PASSION COMMUNE 22 RUE DU BITZ 67130 LUTZELHOUSE PAR CHEQUE 0684222559
 OU PAR PAYPAL SUR SITE WWW.PASSIONCOMMUNE.FR

Formation "Premiers secours canins"

Une nouvelle session pleine de nouveautés

Le samedi 10 mars dernier, 8 chasseurs s'étaient donné rendez-vous pour assister à la nouvelle session de formation en secourisme canin, dispensée par l'ADPC 67. Mme Carine André, maître-chien et formatrice, était venue accompagnée de son compagnon à 4 pattes Ghyzmo et de Jennifer Braun, responsable communication, avec sa malinoise Joya. Leur équipe de formateurs était complétée par deux jeunes recrues en Service Civique, Romane Kuczkowski et Noémie Bekkouche. Grande première, les candidats chasseurs sont venus accompagnés de leurs chiens : Mahikan (*petite Beagle*), Gaïcko (*croisé Fox/Jagd*), Loustik (*Jack Russel*) et Gustavo (*Teckel*). Tout au long de la journée, Mme André a su faire partager sa passion et ses connaissances, avec des explications claires et documentées très appréciées du public. Après une partie théorique, les candidats ont pu s'exercer sur les chiens des chasseurs, qui se sont prêtés avec beaucoup de patience et de docili-

té aux différentes manipulations. La journée s'est terminée par une épreuve de réanimation cardiaque sur mannequin chien, nécessaire à la validation de la session. Tous les chasseurs ont réussi avec succès leurs exercices pratiques et sont repartis ravis d'avoir tant appris. Vous souhaitez nous rejoindre pour suivre vous aussi cette formation pratique ?



Loustik



Jennifer Braun et Joya

Merci de vous inscrire auprès d'Alexandra Barthel-Dick, tél. 03 88 79 12 77 ou par e-mail : alexandra.bd@fdc67.fr

La prochaine session de formation sera organisée dès qu'un groupe de 10 candidats maximum sera atteint, comme pour la prochaine session de formation aux premiers secours humains (PSC1). ■

Collaboration transfrontalière entre chasseurs

Une journée d'échanges entre les représentants des administrations et des structures cynégétiques franco-suisse-allemandes a eu lieu à Geudertheim le 8 mars 2018, dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur, sous la direction de M. Blaess, et à l'invitation du Président Gérard Lang. Grâce à un traducteur sur place, la matinée a été riche de partage d'expériences et de réflexions sur des sujets d'actualité tels que le loup et le lynx, la peste porcine africaine, avec une présentation de la DDT 67 par son nouveau Directeur M. Fotré. Ensuite, la vingtaine de participants a pu découvrir et s'exercer dans l'après-midi au Ball-Trap du Herrenwald, au Cyné'Tir et au tunnel de tir 100 mètres. ■



Petites annonces

Chasse

■ Part de chasse disponible 2018/2019 sur 4000 ha (cerf, sanglier, chevreuil) gros plan de chasse. Possibilité part battue – **Tél. 06 59 22 44 08**

■ Chasse de 2 000 ha à 10 mn de Mutzig, recherche 1 partenaire sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, étang de pêche, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne – **Tél. 06 85 40 56 78 en soirée**

■ Part de chasse disponible dans le secteur Pfaffenhoffen, 550 ha, plaines, bois, sorties de forêt, battues petits gibiers. Affût mirador. Lâchers faisans, perdreaux. **Tél. 06 49 55 72 25**

■ Cède belle part de chasse sur territoire nord de Haguenau-Woerth (Vosges du Nord) 430 ha dont 300 ha de forêt. Riche en sangliers, cerfs, chevreuils et canards – **Tél. 06 76 51 44 39 ou 03 88 94 43 03**

■ Forêt de l'Illwald (Sélestat). Territoire de 2600 ha. Riche en daims, sangliers et chevreuils. Recherche 1 partenaire part de chasse Battue. Saison 2018-19. **Tél. 06 70 01 48 72**

■ Secteur Hatten 1 400 ha dont 800 ha de forêt. Proposons part de chasse pour compléter petite équipe. Jeunes chasseurs bienvenus. Sangliers, chevreuils, canards, chalet, chambre froide, congélateur – **Tél. 06 71 96 92 45**

■ Cherche part ou reprise de bail petit gibier. Secteur Centre Alsace – **Tél. 06 72 50 93 49**

■ Chasseur depuis 12 ans, à la recherche d'un partenariat sur Strasbourg, rayon de 25 kms. Dans équipe sympa et selon l'éthique de la chasse en Alsace – **Tél. 09 50 88 51 20**

■ Région Ingwiller part de chasse disponible - 450 ha (cerfs, sangliers, chevreuils) – **Tél. 06 38 84 40 11**

■ Part de chasse canard disponible pour nouvelle saison 45 km nord de Strasbourg sur très bon territoire (forêt rhénane) – **Tél. 06 25 37 11 66**

■ Cherche partenaire nord de Strasbourg. Chasse 700 ha dont plaine 350 ha, forêt 350 ha. Chevreuils, sangliers, petit gibier – **Tél. 06 09 28 00 25**

■ Pour compléter petite équipe, cherche 2 partenaires avec éthique pour lot communal dans le Val de Moder. 800 ha dont 250 de forêts. Sangliers, chevreuils + petits gibiers. Chalet et installations en place **Tél. 06 09 55 51 42**

■ Groupe amis chasseurs, éthique Alsace, cherche parts, affûts, pirsch, battues, au sein Sté de Chasse Gd Gibier Vallée de la Bruche. Ambiance conviviale recherchée – **Tél. 06 32 60 92 50**

■ Disponible part de chasse (2000€) sur territoire de 1000 ha en forêt de Haguenau – **Tél. 03 88 90 37 67**

Armes/optiques

■ Vends fusil Drilling Merkel cal 8,57 JRS/cal. 16 très bon état. Lunette Zeiss montage crochets 1,5-6x42 avec un tube réducteur 22 magnum. Prix : 2000€ à débattre – **Tél. 06 88 14 15 28 après 17 h**

■ Vends fusil semi-automatique Merkel SRI 9,3x62 équipé d'un point rouge Aimpoint très bon état, très peu servi. Prix : 1300€ – **Tél. 06 88 14 15 28 après 17 h**

■ Vends carabine système Mauser 98 en 8 x 57 J, avec une crosse de chasse et avec quelques cartouches (environ une dizaine), canon en excellent état. L'arme sera cédée selon la législation en vigueur. Prix : 275€ **Tél. 06 10 86 29 99**

■ Vends cause cessation 1 carabine SAUER 202 modèle Highland cal 7x64 avec lunette de battue ZEISS point rouge Varipoint 1,1-4 x 24. Excellent état. Prix : 3600€ et 1 fusil cal.12 Prix : 250€ **Tél. 03 69 78 03 58**

■ Vends carabine Périn black trace cal. 7x64 équipée viseur optique red dot sight neuve 500€ - Carabine BSA stutzen cal. 243 équipée lunette hawke 2,5-15x50 + réticule lumineux TBE 1500€ - Vends carabine cz550 luxe cal. 7x64 + lunette de visée 3-12x56 Bushnell trophy xlt réticule lumineux TBE 800€ – **Tél. 06 27 86 65 20**

■ Vends carabine BRNO modèle S8 cal. 7x64 équipée d'une lunette Docter 1,5-6x42 Unipoint 0 point lumineux, le tout sur montage pivotant P/Mauser 98 favorit. Etat neuf. Prix : 2400€ – **Tél. 06 19 28 62 64**

■ Vends carabine MAUSER 66S cal 7X64 + Lunette Zeiss dia 1,5-6X42. Montage pivotant Eaw, TBE. Prix 1600€+ housse. Vends EXPRESS Marque Gaucher juxtaposé marque ST Etienne cal 8x57 JRS, TBE + docter + mallette et balles. Prix 1500€ – **Tél. 06 81 76 70 42**

■ Vends carabine Mauser Stützen cal. 8x64S. Prix : 800€ + carabine Voere cal. 22LR, Prix : 300€ – **Tél. 06 85 30 69 18**

■ Vends Express HEYM 55B Cal. 9,3x74R + Lunette Schmidt&Bender 1,5-4x20 Rét. 2 - Prix 2.000€ **Tél. 06 08 05 97 82**

■ Vends Carabine Mauser 7x64 + Lunette Zeiss Diavari 2,5-10x56 / Carabine Mauser 7x64 + Lunette Diatal D 4x32 / Carabine Mauser + Lunette Variabel Diflex 1¼-6x32 / Fusil calibre 12 – **Tél. 03 88 90 30 33 Port: 06 83 67 39 58**

■ Vends carabine BENELLI ARGO semi-automatique 300 WM avec frein de bouche. Prix 700€. Vends canon pour carabine R93 en 6x62 Frères. Prix : 400€ – **Tél. 03 88 51 70 30 ou 06 98 76 97 08**

■ Recherche lunette Zeiss Diavari 2.5-10 x 50 T* avec rét. 60 de préférence. Étudie toute proposition **Tél. 06 24 17 73 64**

■ Vends 1 Merkel Helix Modell Alpinist Cal : 30.06 crosse synthétique vert olive. Longueur canon : 51 cm, Semi Weight 19 mm. Chargeur 5 cartouches. Système Montage Dentler amovible avec Zeiss Conquest V6 2-12 x 50 avec Rail Zeiss Retic. 60, Point Rouge. Prix catalogue env. 5100€. Prix spécial 3999€ **Tél. 0049 7643 42 33**

■ Vends superposé Miroku Cal. 12. Pratiquement neuf + coffret cartouches + 16 boîtes – **Tél. 06 79 64 32 68**

■ Vends carabine 22 LR gaucher + lunette 4x28 Waldläufer superior + silencieux + munitions + étui. Etat parfait. Prix : 180€ – **Tél. 06 79 64 32 68**

■ Vends carabine gaucher Zastava 7X64 système Mauser 98 avec point rouge Docter et montage pour lunette pivotante + cartouches, le tout en excellent état. Prix 900€ à débattre. **Tél. 06 76 37 70 12**

■ Vends Express Merkel Cal. 30R Blaser avec lunettes Zeiss 1-4 x 24 point lumineux. Etat neuf : 2 300€ + lunette Swarovski Z6l 2,5-15x56. Très bon état. Prix : 1700€ – **Tél. 06 75 58 51 60**

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ + carabine Voere cal. 22LR. Prix : 300€ – **Tél. 06 85 30 69 18**

■ Vends cause cessation de chasse mixte Haenel Jaeger 810 cal. 7x65 r-12x70 avec lunette Docter 1,5-6x42 classic ret 1 neuf, jamais tiré. Prix : 2700€ **Tél. 03 87 01 80 86**

■ Vends un lot de deux lunettes 4x36 et 3-9x32, 1 boîte 7x65r RWS ID classic 11,5gr, 1 boîte 7x64 RWS TM 11,2 gr – **Tél. 06 29 99 73 78**

■ Vends Swarovski Z8i Flexchange 1-8x24 Rail SR Réticules interchangeables lumineux circle dot et 4Ai. Excellent état complète dans sa boîte d'origine **Tél. 06 33 22 08 11**

■ Vends BRNO 243 WM Stützen Lunette Hunter 3-12x50 point rouge. Prix : 150€. TSM Unique cal. 22LR Lunette Sight Optics 3-12-x50E Ret Lum

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Avril 2018

1 avril	06h07	à 20h59
5 avril	05h59	à 21h05
10 avril	05h48	à 21h12
15 avril	05h39	à 21h19
20 avril	05h29	à 21h27
25 avril	05h20	à 21h34

● 16 avril ● 30 avril

Mai 2018

1 mai	05h09	à 21h43
5 mai	05h03	à 21h49
10 mai	04h55	à 21h56
15 mai	04h48	à 22h02
20 mai	04h42	à 22h09
25 mai	04h37	à 22h15

● 15 mai ● 29 mai

2 chargeurs 5 coups + silencieux. Prix : 1300€ **Tél. 06 88 14 15 28**

■ Vends carabine à verrou type Mauser K 98 en calibre 7x64. La partie boisée est neuve et le canon rebronzé. Elle est équipée d'une lunette de battue (ancien modèle) de marque Zeiss 1,5-6X36 sur montage à crochets. Bel aspect général. Prix : 700€ **Tél 06 85 19 06 37**

Divers

■ Vends C15 Citroën première main, 2001, nombreuses réparations faites, 4 pneus neufs **Tél. 06 08 34 64 79**

■ Vends Mitsubishi Outlander 4x4. Juillet 2004. Moteur : 2,0. 100 KW. Essence. 176 000 km. Clim. Très bon état. Prix : 3900€ TTC – **Tél. 0049 7643 42 33**

Chiens

■ Chasseur vends chiots «Teckel Poil Dur Sanglier» LOF. A réserver. Naissance prévue mi-avril. Parents excellents chasseurs. LOF mère : 250269045597. Elevés en famille – **Tél. 06 08 53 24 76**

■ Recherche mâle «petit épagneul de Munster» pour une saillie avant le printemps. Femelle LOF issue du Clos des Cookies de M. Jean-Pierre Saulet Moes – **Tél. 06 64 53 72 07**

■ Vends chiots Petit Munsterlander, LOF, pucés, vaccinés, dysplasie A, très bonnes origines chasses lignées chasse et beauté certifiées. Parents donnant de la voix sur grand gibier, également quêtes, arrêt et rapport petit gibier. Portée cotée 5/12. Mère 250269602379610 – **Tél. 06 83 32 20 22**



marc Meisberger

Armurier

03 88 32 03 94 (sur RDV)

23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - 67000 Strasbourg

Retrouvez-nous très prochainement sur www.meisberger.fr

- Armes
- Lunettes
- Munitions
- SAV



ACCIDENT OU MALADIE VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE A BESOIN DE SOINS⁽¹⁾



À PARTIR DE⁽²⁾ **5,90 €** PAR MOIS
NOUS COUVRONS LES FRAIS VÉTÉRINAIRES.

Crédit  Mutuel

(1) Souscription possible pour les animaux de plus de 3 mois et moins de 8 ans sous réserve d'acceptation médicale. (2) Voir conditions auprès de votre conseiller du Crédit Mutuel. Contrats d'assurances souscrits auprès d'ACM IARD SA – Société anonyme au capital de 194 535 776 euros 352 406 748 RCS STRASBOURG – Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 34 rue du Wacken, Strasbourg.

36, Impasse de la gare - 67640 LIPSHEIM - Tél. : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr

**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**
Expérience chez

STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes
sans rendez-vous durant les heures
d'ouverture.



**MONTAGE
CROCHET**
UNE SPECIALITE
DE LA MAISON

**RÉPARATION
& FABRICATION**
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME
ARMES NEUVES

AVRIL 2018

Buffenoir
ARMURERIE

photo: www.foto.com / shutterstock.com